

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL N°15 du 5 mars 2016

Réunion Télématique:

Président de la CCS : Rodolphe ADAM.

Membres de la CCS : Francis DRUENNE, Dominique FONTAINE, Frederick FRANCILLETTE, Yves MOLINARIO, Jacques TARRACOR,

Assistent :

Représentant DTN : Philippe CHEVALET.

Attaché de la CCS : Boris DEJEAN.

I Dossier :

Dossier n°48 : Rencontre EFD015 IFVB – LYON ST FONTS.

1. Constatant que l'équipe de l'IFVB est composée essentiellement de joueuses représentant l'équipe de France junior féminine.
2. Constatant que l'équipe de France junior féminine sera en compétition internationale du 23 mars au 4 avril 2016 inclus.
3. Constatant que l'équipe de l'IFVB ne pourra pas présenter d'équipe le samedi 2 avril 2016 pour la rencontre EFD015 contre l'équipe de LYON ST FONTS.

En conséquence, de quoi :

☞ La Commission Centrale Sportive décide d'inverser les rencontres :

- EFD015 du 02/04/16 I.F.V.B - CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS à 18h00.
- EFD031 du 30/04/16 CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS - I.F.V.B à 18h00.

L'équipe de l'IFVB ne pouvant pas se déplacer à LYON le 2 avril 2014, elle devra s'y rendre le mercredi 14 avril 2016 à 20h00.

Nouvelle implantation des rencontres:

- EFD031 du 14/04/16 CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS - I.F.V.B à 20h00.
- EFD015 du 30/04/16 I.F.V.B - CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS à 18h00.

Dossier n°49 : 1^{ère} Rencontre du CNVB en championnat Elite Play Down du 2 avril 2016.

1. Constatant que l'équipe du CNVB est composée essentiellement de joueurs représentant l'équipe de France junior masculine.
2. Constatant que l'équipe de France junior masculine sera en compétition internationale du 30 mars au 4 avril 2016 inclus.
3. Constatant que l'équipe du CNVB ne pourra pas présenter d'équipe le samedi 2 avril 2016 pour la 1^{ère} rencontre de la 2^{ème} phase du championnat Elite Play-Down.

En conséquence, de quoi :

☞ La Commission Centrale Sportive décide d'implanter la 1^{ère} rencontre du CNVB en championnat Elite masculin Play Down le mercredi 20 avril 2016 à 20h00 afin de jouer cette rencontre avant la 1^{ère} journée des matchs retours.

Dossier n°50 : Rencontre 3FC057 SAINT-DIE – LAON du 21 février 2016.

1. Constatant que l'équipe du LAON VOLLEY BALL n'a pas pu se rendre à SAINT-DIE suite à une panne de minibus le 21 février 2016.
2. Constatant que l'équipe du LAON VOLLEY BALL a transmis tous les justificatifs nécessaires à la CCS.

En conséquence, de quoi :

- ☞ La Commission Centrale Sportive décide de réimplanter la rencontre 3FC057 SAINT-DIE – LAON VOLLEY-BALL sur une date prévue à cet effet, soit le dimanche 3 avril 2016 à 14h00. En cas d'accord les clubs pourront avancer la date de la rencontre, mais elle ne pourra en aucun cas être jouée après le 3 avril 2016.

Dossier n°51 : 7^{èmes} tour des coupes de France M20 F et M17 F et M.

1. Constatant que les 7^{èmes} tours des coupes de France M20 F et M17 F et M tombent en même temps que les compétitions internationales jeunes.
2. La CCS a conscience que certains clubs pourront être touchés par l'absence de certaines joueuses sélectionnées en équipe de France.
3. Constatant que certains clubs pourront demander un report de droit conformément à l'article 10.4 du RGEN partie « Fixe ».

En conséquence, de quoi :

- ☞ La Commission Centrale Sportive décide que la date du 3 avril est maintenue pour les 7^{ème} tours des coupes de France M20 F et M17 F et M. Les clubs qui pourront bénéficier d'un report de droit devront en faire la demande à la CCS dans les 48h suivant la diffusion du tirage. Les tournois qui auront bénéficié d'un report de droit seront réimplantés par défaut le dimanche 1 mai 2016. Dans le cas où le club organisateur ne disposerait pas de sa salle (justificatif obligatoire). Le tournoi sera avancé au samedi 30 avril 2016.